



école supérieure d'art
du Nord-Pas de Calais/
Dunkerque-Tourcoing

AVANT le 16 JUILLET 2022

Fiche d'inscription

Admission en

- 1e année 2e année 3e année 4e année 5e année CE2A / CFPI FLEA
 double cursus Art.image
 Site : Dunkerque Tourcoing

annexe 1
année universitaire 2022/2023

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ÉTUDIANT(E)

Etat civil renseigné sur votre pièce d'identité * :

nom (en capitales) :

nom de naissance :

prénom(s) :

femme homme

né(e) le :

à :

pays :

nationalité :

n° sécurité sociale :

adresse étudiant(e) :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

SITUATION DE FAMILLE

- célibataire en couple marié(e) autre
 enfant(s) à charge :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES PARENTS

CONTACT 1

nom (en capitales) :

prénom :

profession :

adresse :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

CONTACT 2

nom (en capitales):

prénom :

profession :

adresse (si différente) :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

**Un formulaire de demande d'utilisation d'un prénom usuel au sein de l'école - y compris du genre - est disponible auprès de l'administration, n'hésitez pas à le demander.*

+++++

++ École Supérieure d'Art | Dunkerque - Tourcoing

Site de Dunkerque / 5 bis, rue de l'esplanade / 59140 Dunkerque / 03 28 63 72 93

Site de Tourcoing (siège social) / 36 bis, rue des Ursulines / 59200 Tourcoing / 03 59 63 43 20

www.esa-n.info

NIVEAU D'ÉTUDES

Êtes-vous titulaire du baccalauréat ? OUI NON

Série du baccalauréat :

Option :

Année d'obtention :

Lieu d'obtention :

en France, précisez le département :

.....

à l'étranger, précisez le pays :

.....

Mention du baccalauréat :

passable assez bien bien très bien

Si nouveau BAC depuis 2021

Spécialité 1 :

Spécialité 2 :

N° INE (uniquement pour les étudiants français) :

.....

Êtes-vous titulaire d'une équivalence de Baccalauréat ?

OUI NON

Type équivalence :

Êtes-vous titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur? (indiqué uniquement le plus haut obtenu)

OUI NON

Type diplôme :

Option :

Année d'obtention :

Lieu d'obtention :

en France, précisez le département :

.....

à l'étranger, précisez le pays :

.....

SITUATION ANNÉE 2021 2022

scolarisé(e)

Nom de l'établissement :

Localisation :

Classe ou Niveau :

Filière ou spécialité :

Validation de l'année OUI NON

non scolarisé(e)

Date et signature :

Droits d'inscription / Dossier administratif

annexe 2

année universitaire 2022/2023

MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION

étudiants boursiers : 410€

étudiants non boursiers : 650€

étudiants hors UE : 800€

étudiants en classe FLEA : 3500€

MODALITÉS DE PAIEMENT

Boursiers et non boursiers

Versement par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de ESÀ NPDC DUNKERQUE TOURCOING, ou virement bancaire (nous demander le RIB, une preuve de virement sera à joindre au dossier).

Hors UE et FLEA

Versement par carte bancaire ou virement bancaire (nous demander le RIB, une preuve de virement sera à joindre au dossier).

DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- les droits d'inscription
- la fiche d'inscription (page 1 et 2) complétée, datée et signée
- 1 photo au format identité (pas de photocopies), ou digitalisée/numérique si envoi du dossier par mail
- l'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution de la vie étudiante et de Campus (cf. annexe 3)
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile dans le cadre des études, et qui précise que vous êtes couvert(e) en cas de destruction ou perte du matériel ou des livres empruntés appartenant à l'école. Cette attestation doit mentionner vos nom, prénom et adresse (ou celle de vos parents si vous êtes domicilié(e) chez eux : dans ce cas, vos nom et prénom doivent figurer sur le document délivré par la compagnie d'assurance).

la photocopie de vos diplômes (baccalauréat ET le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur obtenu le cas échéant) si celle-ci n'a pas été remise antérieurement

la notification conditionnelle d'attribution d'une bourse d'études délivrée par le CROUS de Lille, si vous en bénéficiez (cf.annexe 4) - la notification définitive sera à fournir une fois l'inscription confirmée par l'école auprès du CROUS

la copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Pour les candidats étrangers :

la copie de la carte de séjour (ou du récépissé de la demande) en cours de validité

la copie du test de compréhension du français (TCF) indiquant l'obtention du niveau B2 minimum

Cas spécifiques :

Des aménagements liés à un handicap pour les examens écrits notamment peuvent être sollicités, joindre le document officiel de la CDAPH ou tout autre document en lien avec la demande d'aménagements.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SES ANNEXES SONT À DÉPOSER OU ENVOYER À L'ADRESSE POSTALE DU SITE D'INSCRIPTION

École Supérieure d'Art Dunkerque-Tourcoing
Inscriptions

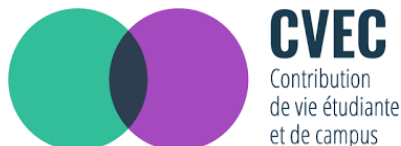
**36 bis rue des Ursulines
59200 TOURCOING**

**ou
5 bis rue de l'Esplanade
59140 DUNKERQUE**

Tout dossier incomplet se verra renvoyé à l'expéditeur. L'élève ne sera pas considéré comme inscrit jusqu'à ce que ce dossier soit complet.

Contribution de la vie étudiante et de campus et réforme de la sécurité sociale étudiante

annexe 3,
année universitaire 2022/2023



Avant de vous inscrire à l'ESA vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. La création de la CVEC s'accompagne de la disparition de la cotisation pour la sécurité sociale étudiante.

Cette contribution, d'un montant de 92 €, est due obligatoirement chaque année et préalablement à votre inscription.

Vous avez 2 manières de vous acquitter de cette obligation :

- En payant la CVEC, car vous y êtes assujetti. Son montant est fixé à 92 €.
- En étant exonéré de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien.

Dans les deux cas, vous obtiendrez, à l'issue de la démarche, une attestation à fournir obligatoirement. Nous ne pouvons pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

L'acquiescement de la CVEC s'effectue en ligne sur cvec.etudiant.gouv.fr

Quatre types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques ;
- les étudiants réfugiés ;
- les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Même s'ils sont donc dispensés de tout paiement, ces étudiants doivent obtenir une attestation d'exonération sur le site de paiement en ligne de la CVEC.

Cependant les étudiants en formation continue, c'est-à-dire dont la formation est prise en charge par leur employeur ou par un organisme collecteur, ne sont pas assujettis à la C.V.E.C.

Il en est de même pour les étudiants en échanges internationaux, qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France. Exonérés de droits d'inscription en France, ils ne sont pas non plus assujettis à la C.V.E.C.



Depuis le 1er septembre 2019, les étudiants gérés par les mutuelles étudiants sont automatiquement transférés au régime général ;

⇒ suppression de la démarche d'inscription à l'Assurance Maladie (sauf pour les nouveaux étudiants étrangers) ;

⇒ suppression de la cotisation : gratuité de l'assurance maladie obligatoire.

- Déjà étudiant : rattaché à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE) > vous êtes automatiquement transféré au Régime Général (sans aucune démarche), et vous êtes rattaché à la CPAM de votre lieu de résidence.
- Nouvel étudiant à la rentrée 2022 > vous restez dans votre régime actuel (souvent celui des parents).
- **Nouvel étudiant étranger à la rentrée 2022 > s'inscrire obligatoirement auprès de l'Assurance Maladie et après l'inscription à l'Esä sur le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>**

Bourses d'études

annexe 4
année universitaire 2022/2023

BOURSE NATIONALE

Limite d'âge : 28 ans au 1er septembre 2022 pour une première demande.

PROCÉDURE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Le Dossier Social Étudiant devait être constitué sur le site du CROUS de Lille pour le 15 mai 2022.

www.crous-lille.fr

Vous devez au préalable vous munir de votre numéro d'Identifiant National Étudiant (INE) et de l'avis fiscal 2021 pour les revenus perçus par votre famille ou vous même en 2020.

Vous devez saisir à l'écran votre voeu dans le cursus envisagé pour votre scolarité :

- > cursus entrant dans le cadre du système LMD conduisant à un niveau master,
- > rubrique « art et architecture », en précisant l'année,
- > l'établissement souhaité.

Par ailleurs, le dossier ainsi constitué vous permettra également de formuler une demande de logement en résidence universitaire.

Les étudiant(e)s qui n'ont pas passé le baccalauréat, et qui ne disposent donc pas d'un Identifiant National Étudiant, doivent choisir dans la constitution du dossier l'option « Saisir votre dossier social étudiant sans le n° INE », puis dans la rubrique « scolarité actuelle », l'option « Vous n'êtes pas scolarisé ».

Ensuite, ils répondent aux questions des menus déroulant normalement. Le système leur délivrera en fin de saisie un numéro d'INE provisoire qu'ils devront noter soigneusement.

IMPORTANT

Les demandes doivent être formulées par anticipation, **indépendamment des confirmations d'inscription**, tant au concours d'entrée que pour votre inscription définitive dans l'école.

Autres aides financières : aides spécifiques annuelles et ponctuelles

Aides spécifiques annuelles - ASAAC

Tout(e) étudiant(e) en situation d'indépendance avérée ou de rupture familiale doit obligatoirement justifier de revenus personnels réguliers (50% du SMIC environ pour l'année) et fournir une déclaration d'imposition sur les revenus à son nom.

Pour obtenir cette aide, l'étudiant(e) doit prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du CROUS afin d'appuyer leur demande.

Coordonnées du service social :

Secteur de Tourcoing :

Crous de Lille, 74 rue de Cambrai

Mme Lecointe, uniquement sur RDV via le 03 20 88 66 27

Secteur de Dunkerque :

Université du Littoral Côte d'Opale, centre universitaire de la citadelle

Mme Lemaire / Mme Demaizière

uniquement sur RDV via

les 03 28 23 68 60 ou 03 20 88 66 27

ou par mail : service.social.littoral@crous-lille.fr

Toutes les informations sur les bourses d'études et autres aides spécifiques via ce lien :

<https://www.crous-lille.fr/bourses/>



école supérieure d'art
du Nord-Pas de Calais/
Dunkerque-Tourcoing

AVANT le 16 JUILLET 2022

Informations diverses

annexe 5
année universitaire 2022/2023



RENTRÉE

Lundi 19 septembre 2022

Rendez-vous à 9h sur le site d'intégration.

Accueil et discours de bienvenue, présentation de l'association étudiante, prise en charge par les coordinateurs d'année, formalités administratives...

VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

Communication dans le guide des enseignements.

**CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LES MISES À JOUR DU LIVRET DE L'ÉTUDIANT SUR LE SITE DE L'ÉCOLE:
www.esa-n.info**

